

Article / mars 2017

Diffusion : bulletin municipal et/ou site internet de la commune

LE PLU SUR LES RAILS

Le Plan local d'urbanisme, c'est un document de planification territoriale

Il touche à toutes les questions de notre vie quotidienne : Où vais-je pouvoir construire ? Où vont pouvoir s'installer les services et les activités économiques ? Comment vais-je pouvoir me déplacer ? Quels seront les espaces naturels et agricoles préservés ? ...

Il s'imposera à tous, particuliers, entreprises, administrations, et servira de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration de travaux, etc.).

Nous avons engagé au courant de l'année dernière, la révision de notre Plan local d'urbanisme.

Les élus municipaux accompagnés de l'Atelier Perspective ont réalisé ensemble le diagnostic du territoire lors des 6 premiers mois d'études. Depuis la fin de l'année 2016, nous travaillons à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le PADD est la pierre angulaire du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et les objectifs de développement retenus par la commune sur la base des constats et des enjeux identifiés lors du diagnostic. Ces orientations ont fait l'objet d'un débat en conseil municipal. Quatre axes d'actions ont été identifiés :

- Permettre une urbanisation maîtrisée et organisée autour du bourg
- Préserver les équilibres écologiques du territoire et l'identité rurale de la commune
- Trouver l'équilibre entre développement économique du bourg, du milieu rural et mise en valeur des atouts touristiques du territoire

Venez vous exprimer sur le registre d'expression disponible en mairie !

Afin de vous présenter les premiers éléments du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durables, des documents sont mis à votre disposition en mairie. Ils sont accompagnés d'un registre d'expression sur lequel vous pouvez faire part de vos observations

